Nations Unies A/67/358–S/2012/690

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
10 septembre 2012
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-septième session
Points 36, 52 et 62 de l'ordre du jour provisoire*

La situation au Moyen-Orient

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

Lettres identiques datées du 6 septembre 2012, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention ce qui suit :

La République arabe syrienne a reçu des informations selon lesquelles les autorités d'occupation israéliennes comptaient exécuter un projet de construction d'éoliennes dans le Golan syrien occupé, tirant notamment parti de l'emplacement géographique des villages syriens occupés, de leur élévation par rapport au niveau de la mer, ainsi que des circonstances actuelles régnant dans la région. La société israélienne d'énergie éolienne Mei Golan a annoncé un projet d'installation d'un parc de turbines éoliennes, qui exploiterait le vent constant soufflant sur le Golan syrien occupé pour produire de l'électricité. Cette information a été récemment confirmée par divers journaux israéliens et plusieurs sources indépendantes. Le quotidien israélien Maariv a rapporté que des banques israéliennes avaient refusé de financer ce projet, du fait qu'il se déroule dans la région du Golan. Le quotidien a ajouté qu'il devrait produire plus de 14 mégawatts (MW) à un coût d'environ 25 millions de dollars, et que sept turbines éoliennes de 80 mètres de haut seraient installées, dont chacune produirait près de 2 MW. D'après le supplément financier de Maariv, la société israélienne compte élargir le projet à d'autres partenaires, dans

* A/67/150.

Merci de recycler

l'objectif de produire 150 MW environ, à un coût de 300 millions de dollars.

D'autres sources indiquent que le projet entre dans le cadre d'une initiative plus vaste. Le Gouvernement israélien l'a récemment qualifié de « projet national », ce qui a entraîné une hausse des actions de la société de Mei Golan.

D'après le journal économique israélien Kalkalist, Mei Golan a signé un accord avec la société espagnole Multimatrix dans le cadre duquel celle-ci a pris une participation de 49 % dans la société israélienne, qui possède et gère dans le sud de la ville de Quneitra des turbines éoliennes d'une capacité de 6 MW, qu'elle s'efforce d'augmenter à 14 MW, à un coût estimé de 25 à 27 millions de dollars. Kalkalist rapporte que l'accord entre les sociétés entrera en vigueur une fois que Multimatrix aura obtenu un financement de 40 à 80 millions de sheqalim.

Mei Golan lance également un autre projet conjoint avec la société américaine AES, en vue de construire deux fermes d'éoliennes dans le Golan syrien occupé, qui produiront quelque 400 MW d'électricité. Le projet qui, d'après le Gouvernement israélien, est « d'importance nationale », est estimé à 80 millions de dollars et devrait dégager 130 millions de dollars de recettes environ, à compter de 2013. Certaines sources ont également noté que Mei Golan menait une campagne de démarchage dans les villages du Golan du Nord, en vue de construire des éoliennes sur des terrains appartenant à des habitants de ces villages, leur proposant un bail annuel sur 20 ans pour construire sur leurs terrains les éoliennes nécessaires à son projet.

La société d'investissement Anemoi Global, spécialiste de la technologie éolienne de génération d'électricité, a invité des propriétaires fonciers de villages du Golan à une réunion qui s'est tenue le 27 mars 2010 à proximité d'un haut lieu consacré au prophète Elie, pour les encourager à exploiter leurs terrains en autorisant la construction de turbines éoliennes. La réunion n'a pas eu l'objectif escompté, du fait de l'attachement des Syriens du Golan à leur mère-patrie et de leur conviction que le territoire occupé doit être restitué à ses propriétaires légitimes.

La Syrie appelle l'attention du Secrétaire général et du Président du Conseil de sécurité sur le danger que représente le projet israélien et les exhorte à prendre les mesures qui s'imposent, dans le cadre des instruments pertinents, pour écarter la menace que ce projet fait peser sur la sécurité, la stabilité et les perspectives de paix dans la région. Elle les prie également d'empêcher Israël d'exploiter la situation en Syrie pour poursuivre ses projets visant à altérer la nature et la géographie du Golan occupé et à piller ses richesses. Ces mesures constituent une violation flagrante de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes de l'ONU, ainsi que des instruments internationaux régissant les relations entre la Puissance occupante, le territoire et son peuple.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36, 52 et 62 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**